

## Compte-rendu du deuxième conseil d'école de St Martin des Besaces : mardi 7 février, 17h30-19h30

### Présents :

Parents d'élèves : Mme Brière, Mme Johnson, Mme Kervern, Mme Lebosquain, Mme Lemarchand, Mme Massieu, Mme Rattier, Mme Renault-Boucheron, Mme Roger, M.Targowski, Mme Vautier

Représentants de la mairie : Mme Caumont, Mme Lesouef

Enseignants : Mme Cadeau, Mme Colas Poulie, Mme Geffroy, Mme Goncalves, Mme Lamy, Mme Leneveu, Mme Vannier, Mme Yon, M.Beer, M.Brault

Absents : Mme l'inspectrice (excusée), Mme Bourdon (excusée), Mme Lefaudeux-Farcy (excusée), Mme Marguerie (excusée) M.Keller (excusé), Mme Lecardonnel (excusée), M.Ledouit (excusé) M.Poulie (excusé).

### I.Fonctionnement du conseil d'école

#### II.Restauration scolaire et hygiène

##### **\*nouveau médecin scolaire**

Une resectorisation a été décidée suite à l'arrivée de nouveaux médecins de l'Education Nationale. Pour l'école, c'est le Docteur SURMONT Noëlla qui sera en charge du secteur de Soulevre en Bocage sur la circonscription de Vire.

Dans les faits, cela signifie une plus grande disponibilité de la médecin scolaire pour des demandes de conseils, pour se déplacer sur l'école, pour effectuer chaque année des visites de GS (qui n'étaient pas toujours régulières auparavant et dépendaient de la disponibilité de l'infirmière du collège de Le Bénv-Bocage). Au niveau du lieu des visites, M.Beer a fait remonter les contraintes de se déplacer jusqu'à Vire pour certaines familles ; il a été répondu que les visites doivent normalement se faire à Vire, mais la médecin scolaire essaiera de les réaliser sur l'école dans la mesure du possible.

##### **\*actions santé et harcèlement**

Deux infirmières scolaires sont intervenues dans l'école à deux reprises pour des actions de prévention : l'une concernant le sommeil auprès des élèves de CE2 (importance du rythme de sommeil et des conseils pour s'endormir, avec comme support du tri d'images et des recueils de mots) et l'autre concernant l'hygiène auprès des élèves de CM1 (notamment la transmission des bactéries à travers des expériences et activités ludiques, ainsi que des conseils sur le lavage des mains).

Concernant le harcèlement, bien que que l'on s'éloigne un peu de l'hygiène stricto sensu, les élèves de la classe de Mme Marguerie ont participé au concours *Non au harcèlement* organisé par l'Education Nationale, en partenariat avec la MAE qui fournit des documents à l'occasion d'une semaine dédiée au harcèlement à l'école (du 16 au 20/01). A l'aide des documents fournis les élèves ont élaboré une définition du harcèlement. Puis ils se sont appropriés une situation, basée sur une vidéo de l'Education Nationale, avant de créer leur propre situation en envisageant une suite possible de l'album maternelle *Dans la cour de l'école*. Cette suite a été mise en vidéo et envoyée au jury académique dans le cadre du concours. Une présentation du projet sera proposée aux parents de la classe le jeudi 9 février à 20h. L'auteur de l'album *Dans la cour de l'école*, Christophe Loupy, a reçu un exemplaire de la vidéo et a déjà répondu aux élèves de la classe en indiquant qu'il aimait beaucoup leur travail et il leur a dédicacé l'un de ses ouvrages.

Est-ce que cette action a eu un impact sur les élèves ? Oui et non. Oui parce que cela a libéré la parole d'un élève qui était victime de moqueries. L'enseignante avait bien vu un changement chez l'élève, même si l'on pouvait les attribuer à d'autres faits. Donc oui, cette action a eu un effet positif. La limite, c'est que les harceleurs pensaient juste s'amuser et ne croyaient pas faire du mal (une fois la situation expliquée ils ont compris et se sont sentis mal).

##### **\*hygiène des mains**

Lors de son passage dans l'école, l'infirmière a constaté que des torchons et des blocs de savon jaune étaient toujours utilisés dans les locaux. Même si les torchons sont changés tous les soirs et que les blocs de savon ont peu de risques d'avoir des germes s'ils sont frottés régulièrement à l'eau, l'infirmière incite fortement à s'équiper de dévidoirs à serviettes jetables et de poussoirs pour savon liquide (et ce, malgré l'argument d'un risque de gaspillage).

##### **\*cantine**

Lors du premier conseil d'école, le sujet du bruit à la cantine avait été évoqué et s'était focalisé sur l'insuffisance des punitions vis-à-vis à des élèves perturbateurs, mais aussi de réponses inadaptées du personnel (sifflet par exemple). M.Beer est intervenu dès le jeudi suivant ce conseil d'école pour un rappel

à l'ordre auprès de tous les élèves et du personnel. Les règles ont ainsi été repostées auprès des élèves (mais aussi des parents qui ont lu le compte-rendu du premier conseil d'école) et, sans se coordonner avec Mme Lesouef qui avait déjà prévu de sanctionner certains perturbateurs, M. Beer a indiqué que les « compteurs » étaient remis à zéro.

En novembre et décembre, les comportements se sont nettement améliorés et il n'y a pas eu d'avertissements à émettre. En janvier il y a de nouveau eu une dégradation, et cette fois-ci une dizaine d'élèves vont recevoir un avertissement par courrier. Si un deuxième avertissement devait être envoyé il serait accompagné d'une exclusion d'une semaine de la cantine. Et si un troisième avertissement devait suivre, il y aurait une exclusion temporaire plus conséquente (un mois voire une période entière).

Il est demandé par les parents d'élèves de pouvoir savoir où en est le comportement de leur enfant avant de recevoir les lettres. Mme Lesouef indique que le personnel de cantine note dans un cahier les faits et propos répréhensibles, et ce cahier pourra être consulté en mairie en fin de semaine. Un système de coupons, à coller dans les cahiers de liaison, sera expérimenté également.

### III. Vie scolaire

#### **\*évolution des effectifs et questionnement sur les années à venir**

Depuis le premier conseil d'école, il y a eu 6 arrivées et 4 départs (dont une famille de 3 enfants).

L'effectif actuel de l'école est de 251 élèves

Si l'on se projette à la rentrée 2017, d'après les registres de naissances il est prévu 36 arrivées (Saint Martin des Besaces 23, Saint Ouen des Besaces 7, Brémoy 2 et Saint Denis Maisoncelles 4 – Dampierre est enlevée car faisant désormais partie d'une nouvelle commune dont l'école de secteur devient Sept-Vents). Sachant qu'il y a 33 CM2 à partir et un départ déjà acté d'une élève, cela fait un différentiel de +2. Il y aurait donc 253 élèves de prévus pour la rentrée 2017.

Fermeture annoncée sur le projet de travail (revenir plus loin sur la fermeture).

Actuellement, comme chaque année à la même époque, les parents qui risquent de déménager nous avertissent : cela concernerait entre 4 et 6 élèves pour l'instant. A contrario, comme chaque année, l'école n'a pas encore connaissance des enfants qui arriveront ; ce qui est un problème récurrent : il y a deux ans ça s'est compensé ; il y a un an il y a eu + 13 élèves ; cette année il y a eu -4 élèves (pour illustrer ce va et vient, une élève de CM1 a apporté sa photo de classe de PS ; sur cette photo la moitié des élèves ne sont plus à l'école, et pourtant l'effectif global de la génération CM1 est toujours identique).

En lien avec les effectifs, des affichages ont été disposés pour indiquer que les parents des futurs élèves de petite section et des nouveaux arrivants peuvent venir s'inscrire en mairie à compter du 6 mars jusqu'au 15 avril. Ceci correspond à la partie municipale de l'inscription (afin de faciliter l'organisation au niveau de Souleuvre en Bocage ; si des inscriptions étaient plus tardives elles seraient évidemment prises en compte), l'école procédera aux inscriptions après les vacances de Pâques, comme les années précédentes.

#### **\*bilan des projets réalisés et précisions sur les projets à venir**

Pour rappel l'ensemble de l'école travaille donc sur le thème de l'eau.

##### Actions réalisées

-les maternelles ont accueilli à la salle des fêtes la compagnie Billenbois, qui a présenté son spectacle *Baleine Croisière*, liant les arts à un voyage maritime. Les enfants ont apprécié même si le spectacle s'est avéré un peu court.

-l'ensemble des classes maternelles a également été visionner une série de courts-métrages proposés par la ligue de l'enseignement sur le thème de la pluie (remarque : l'école élémentaire n'ayant pas trouvé de spectacle adapté à tous les élèves sur le thème de l'eau, la mairie a financé l'achat de postes CD).

-les classes de cycle 3 ont participé à l'action du groupe Initiative qui a proposé un kit pédagogique pour suivre la course à la voile du Vendée Globe. Les élèves ont été très motivés par le projet. Au départ c'est le skipper Tanguy Delamotte qui devait être suivi mais, suite à son abandon rapide, deux autres skippers ont été choisis qui se sont avérés être le futur vainqueur et le troisième. Cela a permis de travailler le repérage sur le planisphère, les continents, les grands explorateurs, etc.

##### Actions en cours

-les expériences, les exposés et les travaux artistiques ont débuté autour du thème de l'eau dans toutes les classes. Tous ces supports serviront lors de la fête de l'école.

-au niveau financement :

-le projet pour les classes d'eau est accepté par l'Agence de l'eau, mais nous ne savons pas encore le montant attribué.

-la tombola se termine et l'action a été victime de son succès. La question est de savoir si l'école re-propose à nouveau une tombola en fin d'année ? L'APE propose de la réaliser un peu avant la fête de fin d'année, et les lots seraient distribués par l'APE le jour de la fête de l'école. Un sondage pourrait être réalisé auprès de tous les parents, afin de savoir s'il y a une envie de poursuite et dans quelle proportion (il y a eu tellement de demandes que la question du meilleur vendeur et de son prix n'est pas réalisable). L'école souhaite apporter une précision quand au terme « projet classe de mer » écrit sur le coupon ; l'argent ne servira pas qu'à la classe de mer, mais bien à toutes les classes de l'école pour les classes d'eau.

#### Actions à venir

-les préparatifs du Carnaval débiteront après les vacances d'hiver. Le Carnaval sera une adaptation libre d'un album lié au thème de la mer. Les CM2 seront à nouveau associés au Carnaval, auquel ils participeront le jour J mais aussi qu'ils aideront à encadrer durant les ateliers de préparation. Cette année les CM2 sont deux fois plus nombreux, donc ils se partageront la préparation : 4 semaines avec un groupe puis 4 semaines avec le suivant. Les répétitions se feront en commun par contre.

-dans le cadre des classes d'eau prévues, comme déjà évoqué lors du premier conseil d'école :

\*les maternelles iront donc au Moulin de Ségrie Fontaine les 2 et 4 mai, et visiteront également la mare à St Martin des Besaces.

-du CP au CE2 les élèves iront en sortie à Chausey et devraient participer à des expériences scientifiques sur le thème de l'eau en collaboration avec l'association Le Dit de l'Eau.

-les CE2-CM1, CM1-CM2 et CM2 iront donc en classe de mer à St Germain sur Ay et devraient visiter également la station d'épuration d'Aunay-sur-Odon (la réservation est en cours de discussion).

-enfin la fête de l'école est prévue le samedi 10 juin, avec le spectacle des maternelles le matin, un repas proposé le midi par l'APE, et l'après-midi une exposition présentant les travaux autour de l'eau ainsi que des présentations d'expériences, chants, danses réalisés par les élémentaires.

#### **\*remplacement dans l'école**

Contrairement aux années passées, où à partir de novembre les remplacements devenaient irréguliers en cas d'absence des enseignants (en général une fois sur deux) et nécessitaient de répartir les élèves dans les classes (voire les renvoyer quand les parents sont disponibles, notamment pour ne pas mettre de maternelle dans les classes d'élémentaire), pour l'instant tous les enseignants ont presque systématiquement été remplacés.

Par contre, plusieurs élèves parmi les plus grands ont tenté d'expliquer à leurs parents que le remplaçant n'était pas sympa, qu'il ne faisait pas le même travail que la maîtresse, voire leur ont menti pour ne pas retourner en classe l'après-midi. Ses familles n'ont évidemment pas cédé, et l'école tient à rappeler que la majorité du temps les collègues absents laissent des indications pour le remplaçant, qui s'inscrit donc dans la continuité de la classe. Il y a d'ailleurs deux enseignants (Mme Goncalves et M.Brault) rattachés à l'école, qui connaissent bien l'équipe, qui interviennent dans les classes en binôme lorsqu'ils ne remplacent pas, et ils connaissent donc bien les élèves et le fonctionnement de leurs collègues.

#### **\*nouveaux horaires (en lien avec les TAP)**

Le PEDT (projet éducatif territorial) qui régit les liens entre la commune et l'école, notamment concernant les rythmes scolaires, arrive à échéance. Dans le cadre de son renouvellement, la commune a souhaité avoir l'avis des enseignants.

Depuis la préparation de l'ordre du jour, il s'avère qu'il y a eu un certain nombre d'impératifs à prendre en compte. Au départ, après concertation, les enseignants souhaitaient apporter une modification : le jeudi étant le moment de la semaine le plus fatigant, l'école aurait souhaité placer les deux journées longues (terminer à 16h15) le lundi et le mardi, et les deux journées courtes (terminer à 15h15) le jeudi et le vendredi. Les TAP auraient eu donc lieu sur ces deux journées.

C'était la proposition qu'il était prévu de faire au conseil d'école. Néanmoins, avec la nouvelle commune il y a une volonté d'avoir un PEDT commun au territoire. Or, dans un premier temps, il est nécessaire que les écoles reconduisent les rythmes tels qu'ils sont en place dans chaque école (un changement de rythme impliquerait une révision complète du dossier, qui pourrait compromettre la mise en place d'un PEDT commun). Du coup, cette proposition n'est donc plus à présenter à l'ordre du jour.

#### **\*état des lieux de la coopérative scolaire**

Présentation par Mme Lamy

Solde au 31.01 : 5496.55 euros

Recettes : participation volontaire des familles : 17 euros ; vente de photos : 4535 euros / bénéfice réel : 1157.80 euros ; participation des familles (classe de mer) : 4400 euros ; vente de gâteaux : 157.40 euros

marché de Noël : 444 euros

Dépenses : fournitures de Noël (maternelle) : 66.73 ; fruits du goûter (maternelle) : 70.68 ;paiement photographe : 3377.20 ; acompte classe de mer : 3810 ; remboursement d'une famille de l'acompte classe de mer (cause déménagement) : 100 ; acompte Vedettes Jolie France (CP/CP-CE1) : 150.68

Dépense à venir :

- paiement de la tombola : 1109.80

#### IV.Activités post et périscolaires

##### **\*bilan du PEDT**

Les 4 points retenus pour le projet étaient les suivants :

- aider les élémentaires dans leurs devoirs
- développer les notions de respect à travers les jeux (société ou sportifs)
- que les enfants deviennent décideurs de leurs activités
- proposer des nouveautés au fur et à mesure des années.

Le bilan est le suivant :

- l'aide aux devoirs est apprécié mais il y a besoin de bien encadrer les élèves
- les enfants ne respectent pas assez les règles ; des nouveautés sont proposées en élémentaire au fur et à mesure, mais pas en maternelle (il faut au passage indiquer qu'il y a de plus en plus d'élèves qui viennent au TAP)
- laisser le choix aux enfants est très compliqué et n'a que peu été réalisé
- il y a un manque important de motivation chez un certain nombre d'élèves.

Les axes envisagés pour les années à venir seraient :

- accroître la notion de respect avec la mise en place d'un règlement intérieur commun et un système de sanction (lecture par Mme Lesouef du règlement élaboré)
- favoriser la visibilité par la création d'un blog et une présentation en fin d'année
- accentuer les liens avec l'école en se liant au thème commun de l'école et en exposant les productions lors des fêtes de fin d'année (ce qui amènerait obligatoirement à se réunir avec les enseignants pour préparer).

Le prochain PEDT se fera au niveau de Soulevre en Bocage, les points retenus seront donc valables pour toutes les écoles. Le principe de gratuité continuera à s'appliquer et les horaires resteront les mêmes (ce qui convient au personnel des TAP).

#### V.Sécurité et équipements

##### **\*besoins matériels et travaux**

L'école demande s'il serait possible d'avoir un dessin de marelle dans la cour de maternelle, à proximité du jeu avec le toboggan.

Dans la classe de Mme Geffroy, il y a toujours un souci avec le radiateur qui chauffe au maximum en permanence. Un plombier d'une autre société est passé, mais cela rien n'a changé. Il y a également un problème de radiateur dans la classe des PS en maternelle, au niveau du tapis de regroupement (il ne chauffe pas du tout).

L'école demande s'il serait possible d'installer un petit panneau d'affichage pour la sonnette (cette dernière étant peu visible).

Enfin l'école remercie l'APE pour les achats de Noël des classes (des jeux de société ou de construction en maternelle et des jeux de récréation pour les élémentaires). Une représentante des parents d'élèves indique qu'il y aurait possibilité d'avoir un parent volontaire pour se déguiser en Père-Noël l'année prochaine.

#### VI. Questions diverses.

\*une représentante des parents d'élèves fait remarquer que la surveillance du midi, sur la cour de maternelle, n'est effectuée que par un seul adulte. Le problème n'étant pas la capacité d'un seul adulte à surveiller la cour, mais son incapacité à surveiller la cour tout en aidant les enfants lorsqu'ils vont aux toilettes (ou s'il y a un enfant à soigner, ou à changer en cas d'incident urinaire). Il ne peut pas être à deux endroits à la fois, et donc être considéré responsable en cas d'accident. Mme Lesouef avoue sa surprise et pensait qu'il y avait deux adultes.

A la question de savoir s'il est possible de recruter un ou des adultes supplémentaires, il est répondu qu'il n'y a pas de volontaire pour être employé seulement 1h30 par jour, et qu'embaucher à temps plein une

ATSEM supplémentaire n'est pas possible. Et dans les deux cas la masse salariale de Souleuvre en Bocage est déjà atteinte ; en conséquence recruter du personnel supplémentaire impliquerait d'augmenter cette masse salariale et donc d'augmenter les impôts.

La secrétaire de séance Mme Vannier

Le président du conseil d'école M.Beer